

12/11/1997

Casalecchio di Reno

ns. rif.

vs. rif.

**Déclaration de conformité selon les dispositions CEE pour machines
89/392/EWG Annexe II A**

Nous déclarons ci-après que la machine indiquée ci-dessus est conforme pour sa conception aux prescriptions que renferme l'Annexe I des dispositions CEE en matière de normes de sécurité et de protection de la santé, applicables aux machines que nous exportons, ainsi qu'aux normes que renferment les dispositions CEE supplémentaires visées ci-dessous.

Description de la machine	FARDELEUSE
Type de la machine	F 40
Matricule	97088

Dispositions CEE respectées

- Directive machines CEE (89/392/EWG) i.d.F. 91/386/EWG
- Directive tension CEE (73/23/EWG)
- Directive CEE (89/336)

Réglementations européennes harmonisées appliquées

- EN 292-1
- EN 292-2
- EN 294
- EN 349
- EN 60 204-1
- EN 55011

La présente déclaration perd sa validité dans le cas où soient apportées des modifications, quelles que soient, sans autorisation Multipack.

MULTIPACK S.r.L.
R. Di Giulio


Le signataire est un membre de la direction en qualité de directeur technique.